

Concours « Zerbaz péi »

Pratiques et utilisations familiales des plantes médicinales à La Réunion

REGLEMENT 2023-2024

Article 1 : Organisateur

L'Aplamedom Réunion (Association pour les Plantes Aromatiques et Médicinales de La Réunion) organise ce concours, dans le cadre de ses activités de recensement des pratiques actuelles de l'utilisation des plantes médicinales.

Ce concours est organisé en partenariat avec :

- le Rectorat
- le Parc National de La Réunion
- le Jardin Botanique
- le Conservatoire Botanique National de Mascarin
- l'Herbier Universitaire de La Réunion
- le Syndicat des Pharmaciens
- l'Université de La Réunion
- Les Sponsors

Article 2 : Participants

Ce concours est ouvert aux élèves des établissements scolaires de toute l'île, du primaire (de la maternelle au CM2), du collège (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) et du lycée (de la 2^{nde} à la terminale) et des étudiants de l'Université.

Les élèves devront concourir par classe.

Un nombre maximum est fixé à 60 classes participantes.

Article 3 : Modalités d'inscription

Les classes désirant concourir devront s'inscrire sur le site Internet de l'Aplamedom qui comprend une rubrique destinée au concours, à l'adresse

<https://aplamedom.org/concours-zerbaz-pei/>

L'inscription est également possible en envoyant le bulletin ci-après rempli.

La date limite des inscriptions est fixée au lundi 18 décembre 2023

Dès l'inscription, l'enseignant référent pourra télécharger tous les documents nécessaires à la participation au lien cité ci-dessus (questionnaire, modèle d'étiquettes, guide de réalisation d'un herbier).

Article 4 : Description des œuvres du concours

Les œuvres du concours comprennent un herbier de 10 planches de plantes médicinales auxquelles est associé un questionnaire sur l'utilisation familiale et traditionnelle de chacune d'entre elles.

Les planches d'herbier sont à réaliser sur feuilles de papier (type Canson) de format A4, de 180 g/m² d'épaisseur.

Attention, la qualité des planches doit être irréprochable pour garantir la pérennité de l'herbier. Toute planche abîmée, ou présentant des plantes mal séchées ou parasitées, ne sera pas prise en compte.

Il est interdit de récolter des espèces protégées, dont la liste est disponible sur le site de la DEAL (<https://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/flore-protgee-de-la-reunion-a962.html>).

Article 5 : Réalisation

L'enseignant responsable de la classe recevra les recommandations à suivre pour la bonne réalisation du concours, ainsi qu'un guide de réalisation d'un herbier.

Chaque élève (accompagné d'un membre de la famille, selon son âge le cas échéant) devra répondre au questionnaire sur l'utilisation d'une plante médicinale et réaliser une planche d'herbier pour la plante choisie.

Les enseignants devront inciter les élèves à recueillir les informations demandées par le questionnaire auprès de membres de la famille ou du voisinage.

La collecte d'informations dans des livres ou sites Internet est interdite, c'est l'information orale de terrain qui doit être privilégiée.

Le professeur devra ensuite **sélectionner au sein de la classe les 10 réalisations (questionnaire + planche d'herbier) à présenter pour le concours (selon les recommandations fournies).**

Le caractère scientifique du concours ne doit pas être un frein à la créativité dans la présentation des œuvres.

Sous couvert du droit à l'image, les enseignants sont invités à partager les moments de création d'herbier (récolte, séchage, collage,...) des élèves.

A partir de l'année scolaire 2023-2024, un accompagnement des enseignants à la bonne réalisation de ce concours est proposé par l'Aplamedom, sous forme d'interventions dans la classe, d'ateliers spécifiques sur la récolte, le séchage ou autre demande souhaitée par l'enseignant. Pour cela, l'enseignant doit en faire la demande auprès de l'Aplamedom.

Article 6 : Dépôt des œuvres

Les 10 planches d'herbiers (version papier et numérique) et les questionnaires associés, devront être adressés ou déposés à :

**APLAMEDOM
CYROI – Parc Technor
2 rue Maxime Rivière, 97490 Sainte-Clotilde**

Vous pouvez également déposer les œuvres dans les pharmacies relais du concours dont la liste sera disponible sur le site Internet à l'adresse indiquée dans l'Article 3.

La version numérique est à envoyer par email à **contact@aplamedom.org**.

La date limite des dépôts est fixée au vendredi 5 avril 2024 à 18 h 00.

Le reste des œuvres effectuées par la classe peut aussi être transmis à l'Aplamedom.

Article 7 : Droits

Les œuvres réalisées et les photos prises dans le cadre du concours seront libres de toute diffusion. Les herbiers gagnants seront mis en ligne sur le site Internet et exposés lors de la remise des prix puis lors d'expositions.

Chaque participant doit accepter que son nom soit publié dans la presse ou sur Internet et indiqué sur les œuvres exposées, sans que cette publication puisse faire l'objet d'une quelconque rémunération.

L'Aplamedom se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier, de reporter ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

Les œuvres sélectionnées ou non seront à récupérer dans un délai de 3 mois après la décision du jury, le cas échéant, elles resteront la propriété de l'Aplamedom.

Article 8 : Jury

Une délibération d'un jury pluridisciplinaire désignera les lauréats en **avril 2024**.

Les œuvres seront notées selon les critères suivants :

- **Questionnaire (2/3 de la note)** : soin et précision apportés aux réponses et à la recherche de l'information.
- **Planche d'herbier (1/3 de la note)** : respect de l'interdiction de l'utilisation des plantes rares et protégées, esthétique et créativité, qualité de séchage et de conservation de la planche. Les noms scientifiques et la famille ne seront pas notés.

La remise des prix se fera lors d'une manifestation organisée à cet effet le **30 mai 2024**.

Article 9 : Caractère des lots

Les prix sont constitués de lots et de prestations récompensant la classe (livres, lecteurs DVD, sorties botaniques) et les élèves (lots de participation).

Un retour sur le travail fourni sera également effectué par l'Aplamedom.

Article 10 : Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Ce règlement est disponible sur le site Internet de l'Association des Plantes Aromatiques et Médicinales de La Réunion, à l'adresse indiquée dans l'Article 3.

Bulletin d'inscription

Concours « zerbaz péi »

A retourner impérativement **avant le 18 décembre 2023**, à l'Aplamedom,

✉ CYROI 2 rue Maxime Rivière Parc Technor 97490 Sainte Clotilde

Tel : 02 62 93 88 18

Je soussigné.....,

enseignant à

souhaite faire participer ma classe de

au concours zerbaz péi.

Coordonnées :

Téléphone :

E-mail :

Une confirmation d'adhésion vous sera retournée par mail.